

Dans cette édition :

- Élection partielle 2022
- Budget participatif
- Importants rappels
- Offre d'emploi
- Classique de golf des Barlettes et leurs amis
- Procès-verbaux
- Activités d'automne
- Programmation -Halloween
- Café-Ludo
- Marché de Noël
- Collecte des lettres au Père Noël
- Semaine des bibliothèques publiques
- Informations sur nos organismes locaux et plus encore!



Vie municipale



ÉLECTION PARTIELLE 2022 - 16 OCTOBRE 2022

Le 16 octobre dernier, la Municipalité de L'Isle-Verte a tenu des élections afin de combler le poste de conseiller(ère) du siège numéro 4. Elle tient à féliciter M. Jean-Jacques Côté, élu parmi les trois candidat(e)s inscrit(e)s. Nous vous souhaitons, M. Côté, un excellent mandat!

ÉLECTION PARTIELLE 2022 - 27 NOVEMBRE 2022

Prenez note qu'il y aura des élections municipales le 27 novembre prochain afin de combler le poste de conseiller(ère) municipal(e) du siège numéro 5, vacant depuis le 7 octobre 2022.

Ceux et celles qui souhaiteraient poser leur candidature ont jusqu'au 28 octobre 2022, 16 h 30, pour le faire. Les formulaires de candidatures sont disponibles au bureau municipal.

Pour toute question, veuillez communiquer avec M. Benoit Randall, président d'élection, par courriel (benoitrandall@lisle-verte.ca) ou par téléphone au 418 898-2812.

La Municipalité de L'Isle-Verte profite de l'occasion pour remercier M. Stéphane Lussier pour le travail qu'il a accompli au sein du conseil municipal au cours de la dernière année. M. Lussier, votre dynamisme, votre côté humain ainsi que votre esprit d'équipe ont été plus qu'appréciés. Nous vous souhaitons bonne chance dans vos futurs réalisations!



BUDGET PARTICIPATIF - PROJET GAGNANT

Le projet gagnant pour le budget participatif est celui de l'aménagement d'une piste de ski de fond à L'Isle-Verte. Le sentier sera d'une longueur d'environ trois kilomètres et sera situé sur une partie de la piste cyclable (route Verte). Félicitations à Yolaine Filion, Marie-Eve Dubé et Francisca Lebel qui ont fait la proposition de ce projet. Cette initiative permettra à toute la communauté de L'Isle-Verte de profiter de la nature tout en se gardant en forme!





IMPORTANTS RAPPELS

EXCRÉMENTS D'ANIMAUX

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 36 du Règlement 2013-121 de la Municipalité de L'Isle-Verte, les excréments d'animaux <u>doivent obligatoirement</u> <u>être ramassés, et ce de façon immédiate, et disposés dans une poubelle</u>. Cela est sans compter que des distributeurs de sacs sont encore présents à travers la municipalité et mis à votre disposition pour favoriser le ramassage des matières fécales.



Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende pouvant aller de 100 et 1 000 \$.



PLACEMENT ET RETRAIT DES BACS NOIRS, BLEUS ET BRUNS

Pour des raisons d'esthétisme et de salubrité, vous devez placer vos bacs **au plus tôt 12 heures avant la collecte** et de les retourner à leur endroit habituel **au plus tard 12 heures après qu'ils aient été vidés**.

De plus, assurez-vous qu'ils soient positionnés correctement afin de favoriser la collecte, soit aussi près que possible de l'entrée de cour en bordure de la ligne de la rue ou au chemin à moins de deux mètres (2 m) du bord de rue. L'ouverture du couvercle doit faire face à la rue et les roues doivent se trouver du côté de la résidence.

STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE

Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous rappelons à tous les citoyens qu'une réglementation municipale interdit le stationnement sur les chemins publics pendant la période du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement, entre vingt-trois (23) heures et six (6) heures du matin.

Nous demandons votre bonne collaboration vous invitons à bien vouloir en informer vos invités.



COLLECTE DE FEUILLES MORTES

Veuillez prendre note que la municipalité procèdera à la collecte de vos sacs de feuilles mortes le mercredi 9 novembre 2022. Nous vous rappelons que le feuillicyclage constitue l'option la plus écologique!

Vous devez:

- ⇒ Vous inscrire en mentionnant votre adresse de collecte en composant le 418 898-2812 ou encore via la messagerie privée de la page Facebook de la municipalité*;
- ⇒ Mettre les sacs sur le bord de la rue la VEILLE de la collecte.



^{*}Seules les personnes inscrites bénéficieront de ce service.

Vie municipale



ABRIS TEMPORAIRES

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS D'HIVER

CHAPITRE 8 - Article 8.1 et 8.2.1.1

MATÉRIAUX

Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de polyéthylène armée et translucide ou de panneaux de

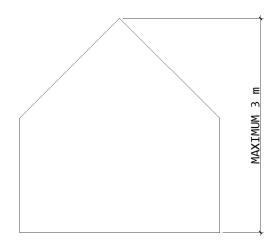


bois peints; l'usage de polyéthylène non armée et transparent ou autres matériaux similaires est prohibé; l'emploi de toile ayant servi à d'autres fins est interdit.

ENVIRONNEMENT

Tout abri d'autos temporaire doit être propre, bien entretenu et ne présenter aucune pièce délabrée ou démantelée, qu'il s'agisse de la charpente ou de la toile qui le recouvre.

HAUTEUR MAXIMALE



Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres. Ils doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire.

GÉNÉRALITÉS

Les abris d'autos temporaires sont autorisés à titre de construction saisonnière dans toutes les zones. Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté.

PÉRIODES D'AUTORISATION

L'installation d'un abri d'autos temporaire est autorisée entre le 1er octobre d'une année et le 1er mai de l'année suivante.

SÉCURITÉ

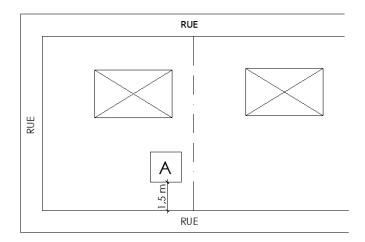
Tout abri d'autos temporaire installé sur un terrain d'angle est assujetti au respect du triangle de visibilité pour lequel des normes sont édictées à la section relative à l'aménagement de terrain du chapitre 10.

IMPLANTATION SUR LE TERRAIN

LÉGENDE

BÂTIMENT PRINCIPAL

A ABRI D'HIVER



Une distance minimale de 1,5 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et une bornefontaine, de même que de l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou, s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée.



OFFRE D'EMPLOI

CONDUCTEUR(TRICE) DE DÉNEIGEUSE

Sous l'autorité du contremaître des travaux publics, le déneigeur accomplit diverses tâches reliées à la conduite et l'utilisation d'équipements de déneigement.

TÂCHES

- Effectuer les opérations de déneigement des routes de la municipalité à l'aide de la machinerie lourde (camion, souffleur, charrue, etc.) ;
- Compléter les différents rapports journaliers ;
- Effectuer l'entretien et certaines réparations mineures sur les véhicules, la machinerie, les appareils ou outils ;
- Maintenir la propreté des véhicules, de la machinerie, des appareils ou outils ;
- Patrouiller pour valider l'état des routes, des balises et autres éléments importants sur le réseau routier ;
- Accomplir toute autre tâche de même nature ou d'ordre général demandée par son supérieur.

EXIGENCES

- Permis de conduire de classe 3 avec mention FM;
- Faire preuve d'autonomie, de débrouillardise et de sens des responsabilités ;
- Maintenir de bonnes relations et des communications respectueuses et courtoises au sein de l'équipe de travail, de l'ensemble du personnel et avec les citoyens.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste saisonnier, payé 45 heures par semaine ;
- Horaire variable de jour (4h00 à 16h00) ;
- Fin du contrat : 1^{er} avril 2023 ;
- Entrée en fonction : 27 novembre 2022 ;
- Salaire: Entre 22.08\$/h et 27.58\$/h (selon qualifications et expérience).

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature <u>DÈS MAINTENANT</u> par courriel à **reception@lisle-verte.ca**

> ou par la poste à l'adresse suivante : Comité de sélection au poste de déneigeur Municipalité de L'Isle-Verte 141, rue Saint-Jean-Baptiste (Québec) G0L 1K0

CLASSIQUE DE GOLF DES BARLETTES ET LEURS AMIS

La Classique de golf des Barlettes et leurs amis a eu lieu le 17 septembre dernier. Grâce à cette belle initiative, la communauté de L'Isle-Verte recevra un montant de 4 222 \$, et ce, afin de réaliser des projets communautaires, éducatifs, sportifs, écologiques et artistiques!

De plus, un montant de 2 111 \$ sera distribué à travers deux municipalités, L'Isle-Verte et Notre-Dame-du-Portage, en bourses individuelles de développement auprès des jeunes.

Prenez note qu'un appel de projets se fera au mois de novembre 2022.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle du Pavillon de l'Amitié, 140 rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte, le mardi septembre 2022, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE MONSIEUR ALEXANDRE CÔTÉ MONSIEUR DEŅIS DUBÉ MONSIEUR STÉPHANE LUSSIER MADAME CATHERINE DESPRÉS

Le siège 4 est vacant.

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron.

Le directeur général, Monsieur Randall, Benoit également à la séance comme secrétaire d'assemblée.

expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les adopté propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au procès = verbal, présent personne qui préside la séance, soit Ginette Caron, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Après constatation du quorum, il est proposé par Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires ATTENDU QUE l'article 7.4 de Inscription nouvelles » ouvert.

propose Després Catherine l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 août 2022, et adopté à l'unanimité des ATTENDU conseillers présents.

Comptes du mois

Le greffier-trésorier dépose les listes suivantes :

2022

(journal 2265): 105,15 \$ (journal 2266): 308,05 \$ (journal 2267): 16 987,26\$

(journal 2268): 37 445,32 \$ (journal 2269): 7 340,87 \$

Factures incompressibles (journal 1681) : 589,25 \$ (journal 1682) : 29 095,78 \$ (journal 1683) : 259 092,67\$ 958,02 \$ 7 116,00 \$ 7 191,00 \$ (journal 1684) : (journal 1685) : (journal 1686): (iournal 1687) : -11 486,00\$ (journal 1688) : -11 489,00 \$ 54 481,33 \$ (journal 1689): 9 929,70\$ (journal 1690) : 865,51 \$ (journal 1691) : (journal 1692): 972,47 \$ 113,77 \$ (journal 1693): (journal 1694):

Sous-total:

assistait Total des dépenses :

413 443,42 \$ présents

La personne qui préside la séance, À la suite du dépôt de l'ensemble soit madame Ginette Caron des comptes à payer et déboursés 1. Définitions. Les termes portant informe le conseil qu'à moins couvrant la période du 10 août une majuscule qui ne sont pas qu'elle ne manifeste 2022 au 13 septembre 2022, il est autrement définis dans les proposé par Stéphane Lussier, et présentes ont le sens qui leur est à l'unanimité conseillers présents, l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

Amendement No.1 l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux date du 10 décembre 2019 (ci- per capita » après désignée, l'« Entente »);

l'Entente prévoit qu'elle peut ëtre modifiée par consentement mutuel et écrit des Description Parties;

QUE **Parties** les souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les **Parties** souhaitent modifier l'article 10.1 Comptes à payer au 13 septembre de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

ATTENDU OUE les **Parties** souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sous-total: 62 186,65 \$ Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription renseignement (rétablissement des liens familiaux);

> ATTENDU OUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D assumés Frais une par Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'urgence d'interventions de l'Entente afin de préciser les 3823,27 \$ informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

351 256,77 \$ EN CONSEQUENCE, il est proposé par Denis Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers les **Parties** que conviennent de ce qui suit:

- des donné dans l'Entente.
 - 2. Durée de l'Entente. L'article 7.1 de l'Entente est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « trois ans (3) » par la Durée de « quatre (4) ans ».
- 3. Autres dispositions. L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2021-2022 : 0,17 \$ per capita», de sinistrés entrée en vigueur en ce qui suit : «2022-2023 : 0,18 \$
 - В. Annexe La section et renseignements (Rétablissement des liens le familiaux) l'Annexe de des Services aux l'Entente Sinistrés de modifiée par la substitution du paragraphe « Selon le système d'Inscription et de renseignement [...] des inscriptions de la Croix-Rouge. » par ce qui suit :
 - « En donnant aux Sinistrés le numéro sans frais de la ligne téléphonique de la SCCR;
 - En donnant l'accès aux Sinistrés à une plateforme libre-service



d'inscription ligne. en

- 5. Annexe D. La page quinze de l'Annexe D Frais assumés par une QUE la Municipalité de L'Isle-Verte tout Municipalité ou demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente est modifiée par la substitution du paragraphe « Toute les réclamations de dépenses [...] le détail général de leur utilisation. » par ce qui suit :
- « Sous réserve de la politique de confidentialité de CROIXla ROUGE, et de toute législation protégeant la confidentialité des renseignements personnels applicable, CRÓIX-ROUGE la fournira à la Municipalité (ou au demandeur, le cas échéant) : (i) la liste des Sinistrés ; et (ii) une liste des dépenses encourues par la CROIX-ROUGE dans le cadre et à sinistre majeur, lors civile par la Municipalité (ou le leur demandeur, le cas échéant), ou du mettre placement de la CROIX-ROUGE en créativité s'engage à rembourser à la CROIX- familles de notre communauté; ROUĞE. »;
- l'Entente. Toute disposition non Loup, Témiscouata et Rimouski; expressément modifiée par le présent Amendement No.1 demeure inchangée et continue de s'appliquer;
- toutes les **Parties** par date nonobstant la de No.1 entre en vigueur à la Date objets du quotidien; d'entrée en vigueur mentionnée ci
- Caron, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoit bâtiment occupé par la Friperie du Randall, soient autorisés à signer Nordet : l'Amendement No 1.

commandite <u>Demande de</u> feuillet paroissial du secteur de la terre à la mer

est proposé par Véronique

» Dionne et adopté à l'unanimité des conseillers présents

autre renouvelle sa contribution • financière de 175 \$, permettant la production du feuillet paroissial d'octobre 2022 à septembre 2023.

> QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02 13000 341.

Demande de versement de l'aide financière - Friperie du Nordet

CONSIDERANT que La Friperie du Nordet est gérée par le Centre de . L'Isle-Verte ďe récupération (CRIV), un organisme à but non lucratif et une entreprise d'économie sociale, dont la mission est de réaliser des actions d'ordre communautaire, social et environnemental;

l'occasion, sans limitation, d'un CONSIDERANT que dans le cadre de de ses activités quotidiennes, elle l'activation du plan de sécurité encourage les individus qui offrent temps bénévolement de leurs talents et leur QUE au service de la préalerte ; que la Municipalité (ou collectivité. Ainsi, le CRIV espère le demandeur, le cas échéant) contribuer au mieux-être des

CONSIDÉRANT que Sauf disposition contraire souhaite s'insérer dans le projet expresse du présent Amendement d'économie circulaire qui se met No. 1, aucune autre modification en place présentement dans les L'Isle-Verte n'est faite aux dispositions de MRC de Kamouraska, Rivière-du- Municipalité

CONSIDERANT aimerait aussi instaurer programme de type mentorat auprès des élèves de l'école 7. Dans la mesure où il est signé primaire de la municipalité, un et programme de sensibilisation aux CONSIDERANT la participation et sa enjeux de l'environnement et du l'implication de la Municipalité de signature, le présent Amendement recyclage des vêtements et des L'Isle-Verte au sein du parc côtier

CONSIDÉRANT que le Conseil CONSIDÉRANT d'administration du CRIV cherche touristique **8.** La mairesse, madame Ginette présentement à répondre aux activités besoins urgents et structuraux du gestionnaires du parc;

> L'entrée necessaires pour remplacer de vie; le tuyau principal d'évacuations des égouts, de

même le tuyau que d'alimentation en eau potable.

Les dépenses en chauffage (prix du mazout) sont devenues non seulement un fardeau financier, mais cette dépense menace la viabilité de l'entreprise. Le C.A. explore la possibilité de convertir le système en un alimenté système par l'électricité.

Les infiltrations d'eau dans le sous-sol, une constante à printemps et chaque chaque pluie abondante, doivent être colmatées et corrigées par des travaux de drainage urgents.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Stéphane Lussier et adopté à l'unanimité des conseillers présents

Municipalité appuie la fièrement les activités de la Friperie du Nordet et accepte de lui verser une aide financière de 5 000\$ prévue dans son budget de fonctionnement poste ลน budgétaire 02 63100 970;

QUE le Centre de récupération de L'Isle-Verte fournisse la á une reddition de compte et ses états financiers.

un Demande de versement de l'aide financière - La société du parc côtier Kiskotuk (SPCK) 2022-2023

Kiskotuk:

le rayonnement grandissant des offertes les par

CONSIDÉRANT que de nombreux citoyennes et citoyens profitent principale des installations et des sentiers d'électricité doit être refaite pour pratiquer des activités de au complet ; des travaux plein air et faire des activités qui urgents de plomberie sont cadrent avec de saines habitudes



CONSIDERANT que investissement répondrait à deux objectifs, soit l'augmentation des revenus et l'amélioration de la situation financière de la société:

CONSIDÉRANT que le montage financier de 20 000\$ regroupe les partenaires suivants:

MRC de Rivière-du-Loup (fonds TPI) 14 000 \$;

Municipalité de Cacouna 2 000 \$:

Municipalité de L'Isle-Verte 2000\$;

Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs 1 000\$;

Première Nations Wahsipekuk 1 000 \$.

Total: 20 000 \$

financière de l'organisme

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Catherine Després et adopté à l'unanimité des présents

QUE la Municipalité appuie les activités de la Société du parc côtier Kiskotuk et accepte de lui verser une aide financière de 2 000\$ prévue dans son budget de fonctionnement au versement soit fait en janvier 2023;

QUE la Société du parc côtier Kiskotuk fournisse à la Municipalité une reddition de compte et ses états financiers.

Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable - volet 2

CONSIDÉRANT que la Municipalité L'Isle-Verte dispose pour nouvelles infrastructures les citoyens en eau potable et que le site situé sur le transférer

les lot 5 350 165 n'est plus en dédommagement aux entreprises

CONSIDERANT que la source d'eau potable actuellement

CONSIDÉRANT que la zone de protection, incluant la -conseil, ayant pour l'Analyse de la vulnérabilité de la rapport d'Akifer; source pour les prélèvements d'eau souterraine, est dorénavant annulée;

agricoles présentes dans cette contre protection reprendre toutes les agricoles normales, incluant la zone bactériologique; reprise de l'exploitation Wolastoqiyik pâturage et d'épandage;

CONSIDERANT que la Municipalité de L'Isle-Verte a déposé une demande d'aide financière au **CONSIDERANT** que cette demande Programme pour une protection de financement concerne l'année accrue des sources d'eau potable, CONSIDÉRANT que la Municipalité qui volet 2, laquelle a reçu une désire se départir d'une partie du s'échelonne du 1^{er} avril 2022 au 31 réponse positive de la part mars 2023: Lutte contre la changements climatiques (MELCC); -ci

> conseillers **CONSIDERANT** que seules les entreprises situées dans la zone de protection dite bactériologique étaient éligibles à MELCC;

poste CONSIDÉRANT que le Groupe CONSIDÉRANT que l'infrastructure budgétaire 02 62202 970 et que ce Pousse-Vert a été mandaté par la en question nécessite l'expertise Municipalité de L'Isle-Verte afin d'un évaluateur indépendant afin d'évaluer les pertes financières de connaître sa valeur marchande; producteurs agricoles attribuables à leur exploitation dans la zone bactériologique;

> CONSIDERANT que tous été dûment conseils; représentants ont rencontrés individuellement par la évaluateur-agréé; Randall pour leur expliquer la 2000 LTÉE a répondu à l'appel; situation, tel que l'historique du dossier, la fin des restrictions, la réponse positive du MELCC et l'obligation de la Municipalité de respecter son engagement de EN CONSÉQUENCE, il est proposé montants les

le bénéficiaires, dans un délai maximal de 30 jours suivant la réception des montants;

utilisée EN CONSÉQUENCE, il est proposé provient d'un nouveau site de par Denis Dubé et adopté à prélèvement d'eau; l'unanimité des conseillers présents

zone **QUE** la Municipalité de L'Islebactériologique et virologique, Verte confirme qu'il n'y a plus telle que définie dans le rapport aucune restriction d'exploitation technique réalisé par Akifer, génie dans ce qui était les zones de objet protection identifiées dans

QUE la Municipalité appliquera les modalités de la convention signée avec le ministère de **CONSIDERANT** que les entreprises l'Environnement et de la Lutte les changements peuvent climatiques pour l'aide financière activités aux entreprises comprises dans la

> <u>p</u>our Proposition rapport d'évaluation de valeur marchande ancienne usine d'eau potable

de la part complexe en eau potable situé sur et le terrain portant le matricule les 9318-28-4263, lot 5 350 165. Celui comprenant la zone captation des eaux de surface, deux bâtiments de service et deux réservoirs souterrains en béton;

un CONSIDÉRANT que la Municipalité dédommagement dans le cadre du doit, en vertu de l'article 6.2 du programme d'aide financière du codé municipal, aliéner tout bien à titre onéreux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions aux entreprises suivantes : Évaluation les 2000 LTÉE, Évalco, évaluateurs-Antoine Roussel Godbout, mairesse Mme Ginette Caron et Joseph & Ass. Inc. Évaluateurs par le directeur général M. Benoit conseils, et que seule Evaluation

> **CONSIDERANT** que la , soumission d'Évaluation 2000 LTÉE est de 4 595.00\$ plus taxes;

> par Catherine Després et adopté à



l'unanimité des présents

QUE l'offre soit retenue 2000 LTÉE d'Evaluation montant de 4 595.00\$ plus taxes;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02 13000 410.

Autorisation	de	déposer	
demande	de	cert	ificat
d'autorisatio		auprès	du
ministère	ľ	Environne	ment
<u>et de la</u>	Lutte		
changements	5	climat	iques
(MELCC)			

CONSIDERANT gu'une inspection usées sous la rivière permis de constater que roches nombreuses avaient bougées et que celles-ci ne remplissaient plus leur rôle de stabilisatrice des tapis bétonnés;

CONSIDERANT que ces conduites approvisionnent tout le secteur ouest du périmètre urbain et que de nombreux citoyens sont desservis;

CONSIDÉRANT que toutes interventions dans le but de maintenir les infrastructures en place dans un cours d'eau doivent faire l'objet d'un certificat d'autorisation de la part du ministère de l'Environnement et de Lutte contre changements climatiques, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDERANT l'urgence d'agir pour maintenir ce service essentiel aux citoyens;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le directeur greffier-trésorier, et monsieur Benoit Randall, à faire les démarches nécessaires auprès du MELCC afin de déposer et Municipalité, obtenir un certificat d'autorisation CONSIDÉRANT dans le but de procéder à des sécurisation de de travaux l'infrastructure publique.

conseillers Appel d'offres pour l'achat de CONSIDÉRANT pièces pour travaux débranchement l'ancienne usine d'eau potable

> **CONSIDERANT** que les travaux de construction de l'usine d'eau potable sont terminés depuis taxes septembre 2021;

CONSIDERANT que l'approvisionnement, le traitement et la distribution en eau se font dorénavant avec de infrastructures, nouvelles indépendantes de l'ancien site;

CONSIDÉRANT que le lien physique entre les anciennes canalisations en provenance de des conduites d'aqueducs et eaux l'ancienne usine et le réseau de Verte a distribution actuel doit de obligatoirement être rompu;

> CONSIDERANT que ces travaux peuvent être effectués en régie interne et que seul l'achat de comblerait pièces est nécessaire réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre CONSIDERANT de l'appel d'offres pour les pièces, trois soumissionnaires ont été approchés

6 602,00 \$ plus taxes Wolseley 8 766,36 \$ plus taxes Réal Huot M.R. Boucher 8 123,68 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Côté et adopté à projet d'affichage, que c'est l'unanimité des présents

QUE soit retenue l'offre Wolseley pour la fourniture des pièces au montant de 6 602.00\$ plus taxes;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 41300 521.

panneaux Achat de signalisation de type numéro civique 911

CONSIDERANT le d'affichage en cours Municipalité;

l'importance d'afficher clairement les adresses civiques pour les fournisseurs de différents services aux citoyens, surtout pour assurer l'efficacité des services d'urgence;

les différentes **de** soumissions reçues :

Dickner 8 849,92 \$ plus taxes 9 075,20 \$ plus taxes Kalitec Signalisation Lévis 9 228, 80 \$ plus

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des conseillers conseillers présents

OUE soit retenue l'offre de Dickner d'une somme de 8 849.92\$ plus taxes;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 03 31730 000.

<u>Achat d'un enfonce pieux de</u> marque RHINO Multi-pro

CONSIDERANT que cet outil des besoins la récurrents pour les services offerts par les travaux publics;

gu'un tel équipement est nécessaire à la santé et sécurité au travail des employés municipaux;

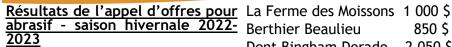
CONSIDERANT que la Municipalité procèdera à l'achat de panneau civique de type 911, dans le cadre de son conseillers 256 poteaux qui devront être installés:

> de CONSIDERANT la soumission recue de Dickner Inc, incluant l'enfonce pieux et ses mandrins, au montant de 446.43\$ avant taxes transport;

ΕN CONSEQUENCE, il de proposé par Catherine Després et adopté à l'unanimité des conseillers présents

projet QUE soit retenu l'offre de dans la Dickner Inc. d'une somme de 446.43\$ plus taxes transport;

> QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 03 31730 000.



CONSIDÉRANT processus Louis le d'appel d'offres initié par la Municipalité afin s'approvisionner en abrasif pour la saison hivernale 2022-2023 (1 404 tonnes métriques) incluant un mélange à 8% de sel (sodium) livré et mis en pile;

CONSIDÉRANT les offres déposées. à savoir :

Carrières Bérubé 48 532,10 \$ taxes incluses

Transport Yoland Côté 58 920.09 \$ taxes incluses Les Entreprises Camille Dumont Inc.

41 925,63 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'entreprise ayant fourni la plus basse soumission conforme, savoir Les à Entreprises Camille Dumont Inc.;

EN CONSEQUENCE, il est proposé Achat d'asphalte froid par Stéphane Lussier et adopté à Il est proposé par Catherine l'unanimité des présents

QUE la Municipalité accorde le contrat au soumissionnaire « Les Entreprises Camille Dumont inc. », d'une somme de 41 925.63 \$ (taxes froid Top-Mix en vrac, au montant l'embauche de M. Jocelyn Danjou incluses);

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 622;

QUE l'obtention de ce contrat demeure toutefois conditionnelle au respect des exigences du devis, à savoir de répondre aux normes granulométriques fournies par le ministère des Transports Québec.

Résultats de l'appel d'offres pour la vente du véhicule de voirie -<u>mazda 2009 - suivi</u> de résolution 22.08.5.2.

CONSIDÉRANT la 22.08.5.2. pour ayant du véhicule mazda 2009

CONSIDÉRANT les offres d'achat reçues à la suite du processus d'appel d'offres:

850 \$ 2 050 S Dent Bingham Dorado 500 \$

de EN CONSEQUENCE, il est proposé par Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des conseillers présents

OUE la Municipalité accepte l'offre de Dent Bingham Dorado d'une somme de 2050\$ plus taxes;

QUE la Municipalité se réserve le droit de vendre au deuxième plus offrant advenant le cas d'un désistement du premier acheteur.

et le Vendeur décline toute titre de déneigeur garantie, explicite ou implicite, y CONSIDÉRANT que la Municipalité compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation avec un usage particulier. En outre, le Vendeur décline toute garantie quant à la condition ou à l'état du fonctionnement du véhicule.

conseillers Després et adopté à l'unanimité des conseillers présents

> QUE la Municipalité accepte la soumission de TECH-MIX, division présents Bauval Inc. pour l'achat d'asphalte OUE la de 110\$/tonne;

QUE soient achetées 36 tonnes pour un montant de 3 960.00\$ avant taxes.

QUE la dépense soit affectée au gestion des ressources humaines. poste 02 32000 710.

voirie municipale

CONSIDERANT les besoins d'équipement en matière de communication pour les nouveaux véhicules et la nouvelle machinerie des travaux publics;

résolution CONSIDERANT que la Municipalité but possède déjà des équipements de d'entamer le processus de vente type radio mobile pour faciliter la et tous les opérateurs;

> **CONSIDERANT**, la soumission de l'entreprise Électronique Mercier d'une somme de 3 253.15\$ avant

l'achat taxes pour de l'équipement, incluant l'installation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Alexandre Côté et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la soumission d'Electronique Mercier au montant de 3 253.15\$ plus taxes;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 03 31700 000 et que les fonds proviennent des

surplus accumulés non affectés.

QUE le Véhicule est vendu tel quel Embauche de Jocelyn Danjou à

à la recherche déneigeur pour pourvoir le poste de nuit;

CONSIDÉRANT que M. Danjou possède les qualifications requises et qu'il œuvre depuis de nombreuses années en tant que diverses déneigeur pour entreprises de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Lussier et adopté à l'unanimité des conseillers

la Municipalité confirme au poste de déneigeur de nuit;

OUE les conditions d'emploi respectent la politique salariale de la Municipalité et le Plan de

la Mandat Municipalité Achat de radios mobiles pour régionale de comté de Rivière-du -Loup pour déposer demande d'exclusion agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT que l'entreprise international Verco demande l'exclusion d'une partie du lot 5 351 473 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2.19 hectares communication entre les employés à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), selon l'article 61.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;



CONSIDÉRANT que l'exclusion est PROCÈS-VERBAL demandée pour permettre à Verco ordinaire international de poursuivre ses Municipalité de L'Isle-Verte tenue activités de nature industrielle sur à la salle du Pavillon de l'Amitié, l'ensemble de sa lesquelles limitées par la limite du périmètre 2022, à 20 heures, à laquelle sont urbain;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de cette industrie pour MONSIEUR ALEXANDRE CÔTÉ l'économie, l'emploi, dynamisme et la vitalité locale de MADAME CATHERINE DESPRÉS la Municipalité de L'Isle-Verte;

CONSIDÉRANT

les de recommandations positives l'exclusion du Groupe Pousse-Vert Les sièges 4 et 5 sont vacants. dans son rapport agronomique sur le potentiel agricole et les impacts sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'après l'obtention de cette exclusion, le schéma d'aménagement de la MRC Rivière-du-Loup devra de également être modifié;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Alexandre Côté et adopté à conseillers l'unanimité des présents

QUE la Municipalité mandate la maintenant l'item « de Rivière-du-Loup pour nouvelles » ouvert. produire une demande d'exclusion agricole auprès de la CPTAQ, qui concernera une partie du lot No 5 351 743;

OU'à l'obtention de exclusion, la Municipalité mandate la MRC de Rivière-du-Loup pour son d'aménagement afin d'y inclure ce listes suivantes : dans le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de L'Isle-Verte;

QUE les frais encourus par cette demande soient à la charge de l'entreprise demanderesse.

Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Catherine Després, et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h39.

de la séance Conseil du de propriété, 140 rue Saint-Jean-Baptiste actuellement L'Isle-Verte, le mardi 11 octobre À la suite du dépôt de l'ensemble présents les membres du conseil suivants:

le MONSIEUR DENIS DUBÉ

MADAME VÉRONIQUE DIONNE est absente de la rencontre

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron.

Le directeur général, Monsieur Benoit Randall, assistait également à la séance comme cet état inclut les dépenses secrétaire d'assemblée.

Après constatation du quorum, il est proposé par Alexandre Côté, et adopté l'unanimité des á conseillers présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en

Catherine Després l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2022, et adopté à l'unanimité des cette conseillers présents.

Comptes du mois

schéma Le greffier-trésorier dépose les

Comptes à payer au 11 octobre 2022

> 22,96 \$ 1 011,67 \$ (journal 2276): (journal 2277): 68,38\$ (journal 2278) : (journal 2279) : 227,62 \$ (journal 2280) : 4 895,85 \$ (journal 2281) : 29 081,38 \$ <u>5 715,69 \$</u> (journal 2282):

40 973,55 \$ Sous-total:

Factures incompressibles

(journal 1695): 45,97\$ 5 414,76 \$ (iournal 1697) : 23 677,91\$ (journal 1698) : 8,33\$ (journal 1699): 198,76\$ (journal 1700) : (journal 1701): 372.41S

Sous-total: <u>29 718,14 \$</u>

Total des dépenses :

70 691,69 \$

des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 14 septembre 2022 au 11 octobre couvrant la 2022, il est proposé par Alexandre Côté, et adopté à l'unanimité des conseillers présents, que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

d'un Dépôt état financier trimestriel

Le directeur général et greffierde la Municipalité trésorier procède au dépôt d'un rapport financier trimestriel couvrant la période de janvier à octobre 2022, cumulées au 30 septembre 2022 ainsi engagements que les financiers devant recevoir l'approbation des membres du conseil au cours de cette même

Confirmation d'embauche de propose Mathieu Dubé au poste de contremaître municipa

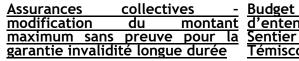
CONSIDÉRANT le contremaître municipal, monsieur Mathieu Dubé, en poste depuis le 11 avril 2022, remplit ses tâches et exécute ses fonctions avec professionnalisme et diligence;

CONSIDERANT QUE sa période de probation prend fin le 11 octobre 2022;

CONSIDERANT QUE la direction recommande au conseil municipal procéder l'embauche à définitive et indéterminée de monsieur Mathieu Dubé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Côté et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE la période probatoire de Mathieu Dubé soit terminée et que celui-ci soit embauché de manière définitive et permanente.



CONSIDERANT OUE Johnston Group propose de faire Rivière-du-Loup a confié en 2004 ou commandite est interdit, à passer de 3800\$ à 4000\$ la la gestion de la route Verte de l'exception pour la signalisation garantie invalidité longue durée, l'Estuaire à la Corporation; sans preuve de santé, pour les entreprises de 10 à 19 employés;

et que les frais hebdomadaires Corporation sont de 0.30\$ par période de paie, Loup par employé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé l'unanimité des présents

QUE la Municipalité accepte cette offre de Johnston Group pour augmenter le montant couverture pour les invalidités sante.

Adhésion touristique régionale du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-Verte mise beaucoup sur le développement de son industrie touristique:

CONSIDÉRANT QUE l'Association CONSIDÉRANT QUE la Municipalité touristique régionale du Bas-Saint-Laurent est l'organisation régionale d'un réseau national, ce une visibilité qui et accompagnement professionnel de CONSIDERANT haut niveau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Denis Dubé et adopté à l'unanimité conseillers des présents

QUE la Municipalité de L'Isle-Verte adhésion son pour l'année 2022-2023, débutant le 1^{er} septembre 2022 et se terminant le CONSIDÉRANT QUE la Municipalité 31 août 2023;

QUE le montant de l'adhésion est de 295\$ plus taxes et que celui-ci soit affecté au poste budgétaire 02 13000 494.

montant d'entente avec la Corporation est ouverte à travailler à tout Rivière-du-Loup Tém<u>iscouata</u>

l'Assureur CONSIDÉRANT QUE la MRC de CONSIDÉRANT QUE tout affichage

CONSIDERANT QUE deux employés entente avec le gestionnaire de la vigueur, pendant toute la durée de sont touchés par cette proposition route Verte de l'Estuaire, la l'entente, une police d'assurance Sentier Témiscouata, pour l'utilisation hivernale d'une piste de ski de fond;

par Catherine Després et adopté à CONSIDERANT QUE le protocole conseillers d'entente a pour but de faciliter les relations entre les deux parties utilisatrices et exclusives de la route Verte de l'Estuaire sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte;

longue durée, sans preuve de CONSIDERANT QUE la Municipalité s'engage à : fournir, installer, entretenir la signalisation requise pour la pratique du ski de fond l'Association selon les normes de bonne pratique, sur la portion du sentier en question. Il est également entendu que chacune des parties prévention du suicide demeure propriétaire de sa propre signalisation et que la Municipalité doit retirer la sienne pour le 1er

> se tient responsable dommages causés par les skieurs et les équipements utilisés pour le très surfaçage;

> > OUE lors du changement d'utilisateur sentier, l'organisme qui vient de terminer sa période doit remettre le sentier dans le même état que lorsqu'il en a pris possession. Afin d'éviter des malentendus, des représentants des parties devront ATTENDU QUE depuis plus de 60 faire une inspection conjointe du tronçon utilisé;

s'engage, s'il y a lieu à effectuer imprévus des travaux l'infrastructure (élagage) du pendant sentier période la d'utilisation, obligation d'en aviser la Corporation avant la mise en chantier desdits travaux;

Budget participatif - proposition CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autre projet spécial dans lequel sa collaboration serait requise:

mentionnée précédemment;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-Verte doit prendre une doit souscrire et maintenir en Rivière-du- de la responsabilité civile;

> **CONSIDERANT QUE** tous ces points figurent au Protocole d'entente entre les Parties;

> EN CONSEQUENCE, il est proposé par Alexandre Côté et adopté à l'unanimité des conseillers présents

> QUE soit autorisé le directeurgreffier-trésorier. général et monsieur Benoit Randall, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte.

<u>Adhésion</u> au de centre

Il est proposé par Denis Dubé et adopté à l'unanimité conseillers présents

QUE la Municipalité souhaite appuyer les initiatives du Centre de prévention du suicide du KRTB en devenant un membre soutien pour l'année 2022-2023 pour la somme de 10.00\$.

QUE la dépense soit puisée dans le poste budgétaire 02 13000 494.

Appuie à La grande semaine des tout-petits

ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour la célébrer que se tient la Grande semaine des toutpetits. Celle-ci représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, et nationales régionales qui soutiennent la petite enfance et



société:

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein CONSIDERANT QU'il est possible potentiel;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se joindre à mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande québécoise;

Loup dès 2023, tel qu'entendu présents dans la résolution 22.08.3.5.;

par Catherine Després et adopté à protection l'unanimité des conseillers personnels présents

signifie son appui au mouvement, personnes soutenir développement des enfants et à Municipalité de L'Isle-Verte: appuyer les familles de son territoire.

<u>Formation du comité - accès à </u> l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité • de L'Isle-Verte est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, règlement. lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à et plus pour l'utilisation du l'information et la protection des Pavillon de l'Amitié

de mobiliser l'ensemble de la renseignements personnels, lequel CONSIDERANT QUE la Municipalité chargé sera de de ses obligations en vertu de la résolution Loi sur l'accès:

> des organismes publics de former au Club des 50 ans et plus; comité modifier ou les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

semaine constitue un CONSIDERANT QU'à ce jour, un présents contexte idéal pour mobiliser tel règlement n'a pas été édicté, l'ensemble de la société à faire de de telle sorte que la Municipalité la petite enfance une priorité de L'Isle-Verte doit constituer un tel comité;

entend participer au financement par Denis Dubé et adopté à entre la Municipalité et le Club du CPE des Cantons de Rivière-du- l'unanimité des conseillers des 50 ans et plus.

QUE soit formé un comité sur EN CONSEQUENCE, il est proposé l'accès à l'information et la des renseignements conseillers personnels conformément l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE la Municipalité de L'Isle-Verte QUE ce comité soit composé des qui occupent le fonctions suivantes au sein de la

- du responsable de l'accès pêche protection renseignements personnels, M. Benoit Randall, directeur général et greffier-trésorier;
- Dubé, Audrey-Anne greffière-trésorière adjointe;

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de L'Isle-Verte dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès:

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de L'Isle-Verte de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de

soutenir de L'Isle-Verte a signifié son l'organisme dans l'exercice de ses intention de partenariat avec le responsabilités et dans l'exécution Club des 50 ans et plus dans la pour 22.04.3.8. l'utilisation Pavillon du de l'Amitié;

qu'un règlement du gouvernement CONSIDERANT QUE la Municipalité vienne exempter tout ou partie a proposé un protocole d'entente

> EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Côté et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, Mme Ginette Caron, mairesse et Randaĺl, Benoit directeur ATTENDU QUE la Municipalité EN CONSEQUENCE, il est proposé général, le protocole d'entente

> Partenariat avec la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte dans le cadre du projet de la pêche blanche

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte (CDET) bonifiera son offre de cabane à blanche afin qu'elle aux documents et de la augmente de deux à quatre des cabanes;

> CONSIDÉRANT QUE la tâche d'entretien des infrastructures est importante pour trop des bénévoles et que l'aide et l'appui de la Municipalité deviennent primordiaux dans la continuité de ce beau projet porteur au niveau touristique;

> **CONSIDERANT QUE** la Municipalité désire offrir de l'aide technique pour assurer la continuité de ce service:

> CONSIDÉRANT OUE la CDET dédommagera financièrement la Municipalité pour la participation d'une ressource humaine dans le processus;

ce EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Després et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte de participer, à l'aide de

humaines ressources

Mise aux normes de l'eau potable - recommandation de paiement définitive no.11

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux effectués Excavations l'entrepreneur Bourgoin Dickner pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation d'eau potable de la Municipalité de L'Isle-Verte, la d'ingénierie firme Stantec, dossier, responsable du recommande le paiement 137 202.12\$ incluant les taxes;

CONSIDERANT QUE celui-ci correspond à la libération de la deuxième moitié de la retenue contractuelle plus taxes;

CONSIDERANT QUE cette recommandation de paiement no.11 est définitive;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Denis Dubé et adopté à l'unanimité conseillers des présents

QUE soit autorisé le paiement de ce_décompte no.11, au coût de 137 202.12\$ incluant les taxes;

QUE ce paiement soit effectué par l'entremise d'un emprunt temporaire et que cette dépense soit affectée au numéro de grand livre 03 31310 000.

Réfection du rang 3 est recommandation de paiement no.03

CONSIDERANT les travaux réalisés par la firme Construction et Pavage Portneuf inc. dans le cadre du projet de réfection du rang 3 est;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse de la firme d'ingénierie Bouchard Service-Conseil, cette demande de paiement reflète des travaux réalisés conformément aux plans et devis;

CONSIDERANT que la facture numéro 3 s'élève à 953 056.66\$ incluant les taxes:

et EN CONSÉQUENCE, il est proposé à ses citoyen(ne)s, techniques, au projet de pêche par Alexandre Côté et adopté à blanche initié et soutenu par la l'unanimité des conseillers présents

> QUE soit autorisé le paiement de présents ce décompte numéro 3, au coût de 953 056.66\$;

QUE ce paiement soit effectué par Transports, l'entremise d'un livre 03 31200 000.

Demande ministère au des Transports du Québec pour un ajustement du programme d'aide à la voirie locale volet - entretien des routes locales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite appuyer la résolution 153-08-2022 de Municipalité de Saint-Paul-de-la- nombreux Croix;

CONSIDERANT QUE la Municipalité L'Isle-Verte recu a Transports du Québec, en date du ses citoyen(ne)s; 16 mai 2022, au sujet du programme d'aide à la voirie 16 mai locăle (PAVL) dans le cadre volet Entretien:

CONSIDERANT OUE accordée dans financière Programme est le même montant que l'année dernière;

CONSIDERANT QUE l'indice des prix à la consommation, selon Statistique Canada, était de 5.1% en janvier 2022 et 8.1 % en juin 2022:

CONSIDERANT QUE le carburant a présents connu plusieurs hausses de prix;

CONSIDERANT QUE le coût des pièces et de la main-d'œuvre pour l'entretien et la réparation des véhicules et des infrastructures municipaux augmenté a énormément;

CONSIDÉRANT QUE ces hausses ont un impact majeur l'entretien du réseau routier local, la saison estivale hivernale, ainsi que sur l'ensemble du budget municipal;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Denis Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de L'Isle-Verte demande ministère au des l'instar à la emprunt Municipalité de Saint-Paul-de-latemporaire et que cette dépense Croix, d'accorder pour l'année soit affectée au numéro de grand 2022 et les années suivantes, un ajustement selon l'indice des prix la consommation pour programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre du volet Entretien.

> <u>Acquisition du service de Global</u> paiement pour acceptation des paiements par carte de débit

la **CONSIDERANT** OUE de très citoyens font la demande de payer leurs services municipaux par carte de débit;

une CONSIDERANT QUE la Municipalité correspondance du ministre des souhaite répondre aux besoins de

> **CONSIDÉRANT** l'offre reçue de Global Payments d'un montant de pour 895.00\$ l'achat de l'équipement et 150.00\$ pour les l'aide frais d'inscription et de traitement ce de dossier:

> > CONSIDERANT que les frais applicables seront de 0.05\$ par transaction pour toutes transactions effectuées;

> > EN CONSEQUENCE, il est proposé par Denis Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers

> > **QUE** la Municipalité accepte l'offre de Global Payments d'une somme de 1 045.00\$ plus taxes;

QUE cette dépense soit prévue lors de l'exercice budgétaire de 2023 au poste budgétaire 02 13000 726.

Offre de service pour gestion documentaire pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir un système de CONSIDÉRANT QUE la Municipalité classification et se conformer à un est une petite collectivité et calendrier de conservation de ses désire offrir des services adéquats archives, en se mettant à niveau



dans le processus de gestion Després documentaire des administratifs;

CONSIDÉRANT l'ampleur de cette tâche et la nécessité de faire appel des ressources à professionnelles dans le domaine;

CONSIDÉRANT l'offre de service, devant débuter en 2023, reçue du Centre d'archives du Témiscouata, d'un montant de 7 656.56\$ plus taxes:

Cette offre comprend:

- Phase de démarrage;
- traitement Phase de physique - documents semi-
- documents confondus
- gestion documentaire, formation et suivi;
- Suivi triennal.

EN CONSEQUENCE, il est proposé Isles-Vertois(es) l'unanimité des présents

QUE la Municipalité l'offre de service du Centre détails somme de 7 656.56\$ plus taxes;

QUE cette dépense soit prévue lors de l'exercice budgétaire de 2023 au poste budgétaire 02 13000 410.

Nomination d'un maire suppléant

de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale,

Il est proposé par Alexandre Côté, et adopté à l'unanimité des conseillers présents

le membre du conseil; agissant à titre de maire suppléant aŭprès du conseil municipal, agisse également comme représentant au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup. En

occupera ces documents fonctions à compter du 12 octobre conseiller du siège numéro 5 doit publique du conseil municipal de partielle; janvier 2023 inclusivement.

Redistribution des excédents de CAUREQ pour l'année financière 2021-2022

confirme que la redistribue les excédents montant de 2 157.80\$ pour la novembre 2022. Municipalité de L'Isle-Verte.

Phase de gestion intégrée des documents - tous l'Église l'Église l'ANT le CONCIDÉRANT le CONCIDER l

Il est proposé par Alexandre Côté complémentaire reçue par Mise en place du logiciel de et adopté à l'unanimité des l'adjudicataire du contrat de conseillers présents

QUE La Municipalité de L'Isle-Verte annonce qu'elle a l'intention de sonder l'opinion des CONSIDÉRANT QUE le montant de d'une lors par Denis Dubé et adopté à rencontre publique qui aura lieu conseillers cet automne. Le principal sujet à 'ordre du jour sera l'avenir de l'église et le rôle qu'entretiendra accepte la Municipalité dans celui-ci. Les connus d'archives du Témiscouata d'une ultérieurement par les médias de communication traditionnels.

<u> Avis d'élection - vacan</u>ce poste de conseiller du siège des salaires, des taxes ou du coût numéro 5 - démission de de la main-d'oeuvre du monsieur Stéphane Lussier

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller du siège numéro 5, Afin de se conformer au 3e alinéa fin le 7 octobre 2022, date de sa démission:

> 2022, un avis de vacance du poste est déposé par le greffier de la prohibée; Municipalité à la présente séance FN CONSÉ

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 5 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le continuera d'appliquer l'article 24 l'occurrence, madame Catherine scrutin de la prochaine élection conformément au contrat liant les générale;

deux CONSIDÉRANT QUE le poste de 2022, et ce, jusqu'à la séance être pourvu par une élection

greffier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, de la vacance au Le trésorier de la Municipalité numéro 5 de la Municipalité de CAUREQ L'Isle-Verte, et avise également le nts de conseil qu'il a fixé, conformément l'année financière 2021-2022 et à l'article 339 de cette même loi, que cette somme représente un la date du scrutin au dimanche 27

<u>Réfection du rang 3 est</u>

réfection du rang 3 est, Construction et Pavage Portneuf inc., reçue le 6 octobre 2022;

cette réclamation est de 88 511.07 \$ incluant les taxes;

CONSIDERANT QUE l'article 24 du contrat précise :

L'Entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, revenir sur les prix inscrits au contrat et il est expressément stipulé que ces prix ne subiront aucune modification du fait de l'augmentation ou de la carburant, des matériaux, de la machinerie, du transport en vrac, des installations ou matériels, ou de tous autres frais ou charges de l'Entrepreneur.

CONSIDERANT QUE la gestion CONSIDÉRANT QUE ce 11 octobre contractuelle est régie par un cadre légal strict et que la de conseiller du siège numéro 5 modification d'un contrat est

> EN CONSEQUENCE, il est proposé par Catherine Després et adopté à l'unanimité conseillers des

> présents **QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte partis.



CONSIDERANT QUE les coûts engendrés pour le traitement et la CONSIDÉRANT QUE les activités fournisseur de produits à un tenue du vote par correspondance suivantes seront prises en charge montant de 0,7400\$/litre pour un sont fardeau important versus le bénéfice perçu compte tenu du faible taux de • participation des électeurs ayant fait connaître leur intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes non résidentes inscrites sur la liste électorale peuvent exercer leur droit de vote lors du vote par anticipation prévu à la fin d'octobre avant de quitter la région ;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de la résolution du vote correspondance n'enlève rien aux personnes non résidentes de leur droit de voter, car elles peuvent CONSIDERANT QUE les activités l'exercer en personne sur place;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denis Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers • présents

QUE la Municipalité de L'Isle-Verte annule la résolution 21.06.9.3. correspondance lors de la tenue d'élection partielle, générale ou l'unanim lors de la tenue d'un scrutin présents référendaire, car il est onéreux et chronophage d'offrir ledit vote par correspondance lors d'élections générales ou partielles ou lors d'un scrutin référendaire. Cette nouvelle résolution est transmise ministre des ลน municipales et de l'Habitation poste budgétaire 03 31250 000. ainsi qu'au Directeur général des Elections du Québec.

<u>Surveillance</u> de <u>chantier</u> remplacement d'un ponceau sur le rang 1

CONSIDÉRANT le chantier remplacement d'un ponceau dans le rang 1, sur la rivière la Fourche,

reçue par la firme d'ingénierie Bouchard Service-Conseil portant et les taxes de vente; le numéro de soumission 1367;

résolution CONSIDÉRANT QUE les plans et par Catherine Després et adopté à par devis ont été réalisés par ladite l'unanimité résolution firme d'ingénierie et que ces présents professionnels connaissent éminemment le projet;

financier par la firme :

- Réunion de démarrage et de fin de chantier;
- Surveillance en chantier et boues aux étangs aérés au bureau;
- Vérification des dessins d'atelier et fiche technique;
- Directive de changement;
- Recommandation paiement;
- Attestation des travaux et municipalité de L'Isle-Verte; visite de chantier.

tâches à effectuer présente proposition de contrat :

- Surveillance au niveau des sols et matériaux;
- Essais en laboratoire.

afin de ne plus offrir le vote par EN CONSEQUENCE, il est proposé par Denis Dubé et adopté l'unanimité des conseille conseillers

> **QUE** la Municipalité de L'Isle-Verte accepte la soumission de la firme Bouchard service-conseil S.E.N.C. au montant de 13 720.00\$ avant taxes;

Affaires QUE la dépense soit puisée dans le conditions

CONSIDÉRANT QUE les prix du propane fluctuants sont actuellement sur les marchés;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Propane Select, fournisseur actuel lequel est octroyé par la résolution 22.04.5.5.; de propane pour le garage municipal, a proposé de fixer le prix à 0,7400\$/litre et ce, du 15 octobre 2022 au 31 mars 2023. Ce recue par la firme d'ingénierie prix n'inclut pas la taxe carbone

EN CONSEQUENCE, il est proposé

des conseillers

OUE la Municipalité l'offre de Propane Select comme volume estimé à 7000 litres.

Dépôt du rapport de mesure de

CONSIDERANT QUE dans le cadre des exigences relatives Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), une mesure d'accumulation de boues a été de réalisée le 8 septembre 2022 dans n°1 l'étang de la station d'épuration des eaux usées de la

CONSIDERANT QUE la mesure d'accumulation de boues dans suivantes ne font pas partie des l'étang n°1 a été réalisée à l'aide échosondeur numérique (sonar à enregistrement continu) conformément à la méthodologie proposée dans le « Guide pratique des mesures de boues dans les étangs d'épuration »;

> CONSIDÉRANT QUE le volume total de boues est de 721 m³ et % occupe 17,1 du volume théorique du bassin;

CONSIDERANT **OU**'avec l'implantation prochaine de l'Attestation d'assainissement municipale (AAM), dont la date de mise en application pour nos ouvrages est janvier 2025, des d'exploitation seront fixées. supplémentaires Entre autres, un plan d'action en étapes concernant deux <u>Acceptation de contrat de prix</u> planification d'une vidange dans <u>fixe - propane Select</u> planification d'une vidange dans un étang devra être transmis au un étang devra être transmis au ministre lorsque le volume de boues mesuré sera supérieur à 15%;

> L'étape 1 consistera à procéder à une mesure de boues chaque année dans l'étang lorsque le volume de boues mesuré sera supérieur à 15%, et d'effectuer des analyses supplémentaires à l'effluent final de la station.

À l'étape 2, une planification de la vidange des boues de l'étang dans



un délai de 2 ans devra être Lignage du 3e rang Est envisagée lorsqu'un ou plusieurs seront critères atteints, notamment lorsque le volume de boues dans l'étang sera supérieur à 30%:

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Catherine Després et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE dans un contexte de saine gestion de suivi et d'exploitation optimale de nos ouvrages, L'Isle-Verte Municipalité de procédera au suivi annuel d'accumulation de boues dans l'étang n°1 et n°2 jusqu'à la date de délivrance de notre Attestation d'assainissement municipale (AAM) en janvier 2025.

<u>Dépôt du rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable pour la Municipalité de L'Isle-Verte</u>

CONSIDERANT Stratégie la d'économie québécoise d'eau potable mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDERANT que la Municipalité de L'Isle-Verte doit déposer un bilan annuel de sa stratégie d'économie d'eau potable visant à réduire la consommation d'eau et à sensibiliser les usagers à la valeur cette ressource de collective;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de ce bilan de l'année 2021 et qu'il a été approuvé par le ministère des municipales Affaires et l'Habitation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Denis Dubé et adopté à l'unanimité des présents

QUE la Municipalité de L'Isle-Verte Les électriciens Desjardins dépose officiellement son bilan 2021 de la stratégie Isle-Vertoise d'économie d'eau s'engage à respecter son plan d'action en vue d'atteindre ses de la objectifs québécoise.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du 3^e rang Est sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT QU'UN lignage durable, visible et efficace est à prioriser pour une route avec pavage neuf;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Permaligne soumissionné a conformément au devis de la Municipalité qui demandait un produit à base de résine époxydique longue Durée (MTQ 10203) pour un montant de 17 478 \$ plus taxes;

l'unanimité des présents

somme de 17 478\$ plus taxes;

au poste budgétaire 03 31200 000.

Installation fixe des génératrices à l'usine de traitement de l'eau potable et au puits d'alimentation

CONSIDÉRANT QUE la génératrice de l'usine de traitement de l'eau potable et celle du d'alimentation sont ne pas installées de manière permanente et autonome;

CONSIDÉRANT QU'une telle installation est nécessaire pour offrir un service sans interruption aux citoyens, et ce, peu importe les conditions météorologiques;

CONSIDERANT entreprises ont soumissionné pour conseillers réaliser ces travaux d'installation fixe, soit

30 107,63 \$ plus taxes

potable et Billy Dumont Électrique inc.

22 500,00 \$ plus taxes

stratégie EN CONSEQUENCE, il est proposé par Alexandre Côté et adopté à l'unanimité des conseillers conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la

plus basse soumission, soit celle de Billy Dumont Électrique inc. au montant de 22 500.00\$ plus taxes;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 03 31310 000.

Achat d'un panneau d'affichage pour souligner le nouveau nom de la Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT **OUE** la Bibliothèque municipale a été renommée Bibliothèque municipale Robertine Barry en l'honneur de l'illustre personnage qu'était cette dame née à L'Isle-Verte et révolutionnant la place EN CONSEQUENCE, il est proposé des femmes en devenant la par Catherine Després et adopté à première femme journaliste du conseillers Canada français;

CONSIDERANT QUE l'inauguration QUE la Municipalité accepte la de ce nouveau nom se fera lors soumission de Permaligne d'une d'un événement spécial le 26 février 2023;

QUE cette dépense soit affectée CONSIDERANT QUE la Municipalité souhaite identifier la Bibliothèque avec une plaque commémorative;

> EN CONSEQUENCE, il est proposé par Catherine Després et adopté à l'unanimité des conseillers présents

> QUE soit acceptée la soumission d'Etincelle au montant de 2 225\$ plus taxes pour une plaque en aluminium coulé 18 pouces par 24 pouces:

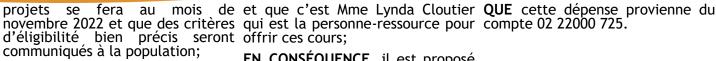
> QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 03 31730 000.

Classique de golf des Barlettes leurs et amisreprésentation sur comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de La Classique de golf des Barlettes et leurs amis ont réalisé un profit de 10 555\$ lors de leur tournoi de levée de fonds le 17 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE 40% de ce montant sera redistribué dans la communauté Isle-Vertoise par les organisateurs de l'événement et que ce montant représente 4 222 \$;

CONSIDERANT QUE l'appel de



CONSIDÉRANT QU'UN comité de par Denis Dubé et adopté à sélection impartial sera crée pour l'unanimité des conseillers analyser les projets et que celui-ci proposera aux organisateurs de l'événement le ou les projets retenus:

CONSIDERANT QUE participation de la Municipalité dans ce dossier est strictement à titre de ressource technique et QUE la dépense soit affectée au facilitatrice dans communication des organisateurs de l'événement vers la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Côté et adopté à Service incendie l'unanimité des présents;

QUE le conseiller M. Denis Dubé siège sur ce comité de sélection;

QUE cette nomination n'implique aucunement la Municipalité dans les décisions finales l'organisation de l'événement.

de contractuel Embauche Myriam Dubé pour les cours de d'équipement pour cardioFit

CardioFit sont offerts à population par Myriam Dubé;

CONDISERANT QUE ces cours que le taux d'inscription démeure l'achat élevé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Catherine Després et adopté à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Mme Myriam Dubé pour offrir ces cours à la population pour un montant de 1500\$;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70151 452.

Embauche de contractuel - Lynda Cloutier pour les d'exercices aux aînés

CONSIDERANT QUE des cours d'exercices sont offerts aux aînés

EN CONSEQUENCE, il est proposé présents

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Mme Lvnda Cloutier pour offrir ces cours à la population pour un montant de

poste budgétaire 02 70151 452.

conseillers CONSIDERANT QUE le Service incendie de Rivière-du-Loup a présenté besoins ses équipement pour l'année 2022;

> **CONSIDERANT QUE** ces besoins spécifiques ont été budgétés pour l'année en cours:

CONSIDERANT QU'il est impératif que la Municipalité maintienne son <u>Clôture et levée de la séance</u> haut standard de qualité et de disponibilité en matière le Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE des cours de EN CONSÉQUENCE, il est proposé la par Alexandre Côté et adopté à l'unanimité conseillers des présents

répondent à un besoin citoyen et QUE la Municipalité procède à des équipements recommandés par le Service incendie de Rivière-du-Loup au montant total de 2796.75\$, soit :

Matériel	Fournisseur retenu	Coût (incluant les taxes)
Extincteur CO2 5 livres	Extincteurs RDL 2006	298.92\$
Extincteur ABC 10 livres	Extincteurs RDL 2006	127.61\$
Deux lampes de scène por- table re- chargeable au DEL	AERO-FEU	2 206.96\$
Outil levier - New York hook 4'	1200 Degrés	163.26\$

Demande d'autorisation transfert budgétaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédé à des prévisions budgétaires pour l'année en cours;

CONSIDERANT QUE événements ou des développements ponctuels exigent des transferts de fonds budgétés.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Catherine Després et adopté à l'unanimite des conseillers présents

D'autoriser officiers les municipaux à faire des transferts fonds budgétés selon les paramètres établis ici-bas :

Du compte 02 70151 500 (Fêtes populaires) au compte 02 70151 447 (Marché de Noël), un montant de 2000\$.

Il est proposé par Alexandre Côté, et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 21h15.

Prochaines séances du conseil municipal

Mardi 8 novembre 2022

Mardi 13 décembre 2022

Veuillez noter que les séances débutent à 20 h et qu'elles ont lieu au Pavillon de l'Amitié, soit au 140, rue Saint-Jean-Baptiste

Prochaine échéance de taxes

Vendredi 2 décembre 2022 l



ACTIVITÉS D'AUTOMNE

Vous aimeriez participer au CardioFit (mardi de 19h30 à 20h30) ou au badminton libre (jeudi de 19h à 20h30), mais vous avez manqué le début de la session? Pas de problème! Il est possible de vous inscrire aux cours à la pièce en vous rendant sur la plateforme <u>Qidigo</u> de la Municipalité de L'Isle-Verte.

En cas de problématique technique, vous pouvez contacter Chantal au 418 898-2812, poste 306.

RANDONNÉES COLORÉES DE LOU

Dans le cadre des *Randonnées colorées de Lou*, tout au long du mois d'octobre, la population est invitée à parcourir les sentiers pédestres des municipalités suivantes : L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-Antonin, Saint-Modeste et Cacouna.

Au fil de leur pèlerinage automnal, les randonneurs pourront tenter de trouver les neuf panneaux différents de Lou accrochés aux abords des sentiers participants, afin de se prendre en photo avec la mascotte et participer au tirage de prix de participation!

La liste des sentiers participants peut être consultée en cliquant sur le lien suivant: sentiers.



*À noter qu'à L'Isle-Verte, il est préférable de débuter le sentier à partir du bâtiment du club de motoneige, situé au 452, 4e rang.



HALLOWEEN

Pour l'Halloween, votre Comité des loisirs vous propose d'entrer dans l'univers du Docteur Krakpot. En pénétrant dans le sous-sol hanté du presbytère, vous découvrirez l'envers du décor d'une opération qui a mal tourné... Assurez-vous de ne pas trainer de la patte, sans quoi vous pourriez être la prochaine victime du bistouri...!

L'activité se déroulera le samedi 29 octobre au sous-sol du presbytère. Le niveau d'épouvante sera adapté en fonction des tranches d'âge, donc les tout-petits peuvent se présenter de 17h à 18h et les gens qui n'ont pas froid aux yeux sont invités de 18h à 21h. Pour ceux qui ont connu la remorque hantée de 2021, soyez bien avisés que le degré de frayeur sera plus élevé cette année.

Un foyer extérieur sera aménagé près du presbytère pour que vous puissiez profiter de la soirée. Une surprise sucrée sera offerte aux enfants, et un breuvage chaud sera proposé à tous. Vous êtes évidemment invités à vous costumer pour l'occasion! Un prix sera tiré au hasard parmi tous les participants.

COLLECTE DES BONBONS

La traditionnelle collecte des bonbons se déroulera le lundi 31 octobre de 16 h à 19 h et les pompiers seront présents pour assurer la sécurité dans les rues. Nous vous invitons à être prudents pour la collecte et créatifs pour la distribution!



Vie communautaire



CAFÉS-LUDO



Tous les ainés de la communauté sont invités à participer aux Cafés-Ludo qui se dérouleront le 4^e jeudi du mois, de 13 h 30 à 15 h, à la salle communautaire de la Villa Rose des vents. Voici les prochaines dates : 27 octobre, 24 novembre et 22 décembre. Ces moments permettent entre autres de socialiser en toute simplicité! Café et collation offerts sur place. La participation est gratuite. Pour toute demande de renseignement, contactez Pierre-Hugues (418 862-2333).

MARCHÉ DE NOËL

Le Marché de Noël est de retour pour une 20^e édition qui promet d'être magique! Pour assurer le bon déroulement de l'événement, le comité organisateur a **besoin de bénévoles**. Plusieurs postes avec des tâches spécifiques sont à combler (exemple : montage de la salle, accueil des visiteurs, distribution de chocolat chaud), du 25 au 27 novembre prochain. Vous aimeriez contribuer à répandre la magie de Noël, seul ou avec un ami? Contactez la lutine Chantal pour manifester votre intérêt au 418 898-2812, poste 306 ou par courriel à l'adresse marchenoel.lisleverte@gmail.com.



Les enfants auront entre autres la chance de rencontrer le Père Noël en personne! L'horaire détaillé des activités peut être consulté sur le site Web du <u>Marché de Noël de L'Isle-Verte</u>.

COLLECTE DES LETTRES AU PÈRE NOËL

Chers enfants de L'Isle-Verte (et adultes au cœur d'enfant),

La délégation du Père Noël tenait à vous informer que cette année, la collecte de vos lettres de souhaits se fera le samedi 3 décembre. Les détails au sujet de l'inscription et des moments de collecte vous seront communiqués au courant du mois de novembre. Surveillez la page Facebook de la municipalité!

SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Du 15 au 22 octobre, c'est la semaine des bibliothèques publiques. Saviez-vous que c'est grâce à des bénévoles que la bibliothèque municipale Robertine-Barry peut ouvrir ses portes

à L'Isle-Verte? Nous avons la chance de compter sur une équipe de sept personnes dévouées pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque et répandre l'amour de la lecture.

En cette semaine spéciale, nous tenons à les remercier pour leur implication. Merci à Anne-Marie Pelletier, Chantal Desmeules, Francine Dion, Hélène Malenfant, Jenny Lagacé, Lucas Rioux et Karine Martel! Nous voulons également faire une mention spéciale à Carmen Lafrance qui, jusqu'à tout récemment, s'est impliquée pendant plusieurs années au sein de notre équipe.

Vous avez quelques heures à offrir (de jour ou de soir) et aimeriez vous joindre à notre superbe équipe de bénévoles? Votre implication pourrait nous permettre d'offrir plus d'heures d'ouverture aux citoyen(ne)s, ce qui serait sans doute très apprécié! Appelez-nous au 418 898-2812 pour devenir bénévole!





SPECTACLES D'HUMOUR AU PROFIT D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL

Les 5, 6 et 7 août derniers avaient lieu, à la Cour de circuit de L'Isle-Verte, les représentations de mon 2e spectacle d'humour intitulé « Ç'a pas de sens ».



Grâce à votre participation, mes spectacles ont généré des revenus de 2 000 \$. La moitié de cette somme (1 000 \$) a été remise à la Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte et l'autre moitié, à Opération Enfant Soleil, un organisme qui me tient particulièrement à cœur. Ce montant s'ajoute au montant de 1 413 \$ remis à la suite de mon 1er spectacle fait en 2019.

Je tiens à remercier la Fondation du patrimoine pour sa collaboration à la réalisation de ce projet afin que les enfants malade ainsi que leur famille puissent en bénéficier.

René Soucy

ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ADRQ

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

Cet automne on sort!

Activité pour ainés ouvertes à tous Information et inscription : 418-605-1178 ou agdrrdl@videotron.ca

LES ACTIVITÉS SONT À L'HÔTEL LEVESQUE DE RIVIÈRE-DU-LOUP



6 octobre 2022 Journée des ainés

11h30 : Dîner-conférence avec Andrée Jetté « Pour le meilleur et pour le rire»

14h : kiosques

17h30 : Souper-spectacle avec l'humoriste Cédric Landry 03 novembre 2022 11h30 : Dîner conférence « Aide médicale à mourir » avec le Dr. Dufresne

Programmation de l'AQDR https://aqdr-rdl.org/

Organismes locaux



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SEIGNEURIES

Le 17 septembre dernier, le Centre d'action bénévole des Seigneuries (CAB) a fêté en grand son 30^e anniversaire de fondation. Plus de 100 personnes se sont retrouvées sous un chapiteau à St-Épiphane pour une épluchette de blé d'inde. Des allocutions et un diaporama de photos ont permis de se remémorer des souvenirs et souligner l'apport inestimable des hommes et des femmes qui ont donné à la communauté au fil des ans. Les jeux de la ludothèque du Centre d'entraide l'Horizon et les chansons du duo de Sylvie Belzile et Réal Chouinard ont rajouté à l'ambiance conviviale de l'après-midi. Sans les bénévoles, les préposé(e)s d'aide à domicile, le personnel de bureau, les administrateurs, les partenaires du communautaire et du réseau de la santé, réaliser cette mission serait impossible. Par cette grande fête, le



Le conseil d'administration du CAB et son DG Crédit photo: Centre d'action bénévole des Seigneuries

santé, réaliser cette mission serait impossible. Par cette grande fête, le conseil d'administration souhaitait leur dire merci et encourager tout le monde à poursuivre pour un autre 30 ans.

De plus, le 18 septembre se déroulait le Défi Everest dans la côte St-Pierre. La Résidence des Bâtisseurs de Rivière-du-Loup a déployé un esprit d'équipe et une énergie extraordinaire pour offrir un don de 3000\$ au CAB. Le Défi était l'étape ultime de l'équipe après avoir réalisé un dîner bénéfice et un encan silencieux



L'équipe des Bâtisseurs accompagnée du DG et du directeur du secteur bénévolat.

Crédit photo: Centre d'action bénévole des Seigneuries

durant l'été. Le don offert permettra au CAB de renouveler son matériel promotionnel pour mieux rejoindre les aînés et les proches aidants de la MRC de RDL. Le CAB a pour mission de promouvoir le bénévolat sous toute ses formes et de contribuer au maintien à domicile par les services suivants : entretien ménager, popote roulante, accompagnement transport médical, programme Pair, rapports d'impôt, visite d'amitié, repas communautaires, informations aux aînés, soutien et répit aux proches aidants.

GRANDE ILLUMINATION

Le 7 décembre prochain, les Fondations du CISSS du Bas-St-Laurent organiseront une Grande illumination pour mettre de la lumière dans les yeux et dans le cœur du personnel de la santé et de tous les gens aux prises avec la maladie, et ce, afin de leur donner l'espoir de meilleures chances de guérison.

Le population est donc invitée à se rendre dans le stationnement du Centre hospitalier régional du Grand-Portage, à Rivière-du-Loup, pour voir l'illumination du grand arbre de Noël en plus d'assister à un spectacle de danse et de chants de Noël.







Adresse: 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)

418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418 867-2642, option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

MOIS DE NOVEMBRE

Dr Caron: 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 novembre

Dr Munger: 2 et 9 novembre



PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



(418) 963-3306 (418) 497-3925 (418) 898-3111 (418) 867-3569

PHARMACIE

Adresse: 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

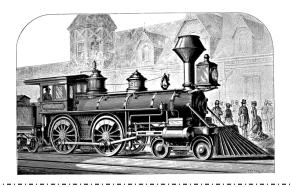
Téléphone: 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Heures d'ouverture de la pharmacie

de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne

SAVIEZ-VOUS QUE...?

Le premier train Halifax-Lévis a passé à L'Isle-Verte dans la soirée du 5 juillet 1876, soit durant l'année suivant la construction de la première gare de L'Isle-Verte (1875)?



HORAIRE

INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

Mardi 9 h à 12 h

13 h à 16 h 30

Jeudi 13 h à 16 h 30

Qui doit-on appeler ?

Travailleurs municipaux	
Directeur général et greffier-trésorier, Benoit Randall	
Greffière-trésorière adjointe, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, #300
Adjointe administrative, Trycia Goulet-Pelletier	
Inspectrice en bâtiments et en environnement, Stéphanie Cyr-Massé	
Contremaître des travaux publics, Mathieu Dubé	418 898-2012, #302
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad	418 898-2812, #306

Horaire du bureau municipal 141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812				
JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI		
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h		
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h		
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h		
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h		
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ		

Horaire de la Friperie du Nordet 143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 308				
JOURS HEURES				
Les mercredis et vendredis	13 h à 16 h 30			
Les jeudis	13 h à 20 h			
Les samedis	13 h à 16 h			

Horaire de la bibliothèque municipale 136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 309			
JOURS HEURES			
Les mercredis	19 h à 20 h		
Les jeudis	13 h à 15 h		

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format PDF, donc il nous est impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.

CALENDRIER DES COLLECTES

00	tob	re				
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre -						
D	L	M	M	J	V	S
		1			4	
		8				
		15				
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			



